

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-1

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•(1)				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
	Avant (m)	min.	6(2)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	(3)				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	(3)				
	Arrière (m)	min.	(3)				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.					
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.					
	Superficie (m ²)	min.					
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

- (1) Les habitations unifamiliales sont autorisées et les maisons mobiles sont autorisées aux conditions de la Section 5.4 du règlement de zonage.
 (2) La marge est calculée à partir de l'emprise de la rue.
 (3) 6 mètres entre le bâtiment principal et les emplacements voisins et de 3 mètres de la limite de la zone de maisons mobiles.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-2

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

Zone de réserve sur une partie de la zone H-2

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-3

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	14	14		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/4		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/8		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone :

H-4

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I			
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4			
	Arrière (m)	min.	14	14			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2			
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-5

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)	•			
	Habitation unifamiliale	H2		•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I			
Bâtiment	Avant (m)	min.	6 (2)	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	(3)	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	(3)	3			
	Arrière (m)	min.	(3)	6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.		/10			
	Hauteur étage	min./ max.		1/2			
	Largeur	min.		7			
	Superficie (m ²)	min.		65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) Les maisons mobiles sont autorisées aux conditions de la Section 5.4 du règlement de zonage.							
(2) La marge est calculée à partir de l'emprise de la rue.							
(3) 6 mètres entre le bâtiment principal et les emplacements voisins et de 3 mètres de la limite de la zone de maisons mobiles.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-6

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/2				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	30				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-7

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3			•		
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis				(1)			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
Marges	Avant (m)	min.	10	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2			
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	65	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	40			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•			
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) I-208, 227, 272, 273, 2731, 3231.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-8

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-9

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-10

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•		
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-11

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis			(1)			

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) 7117, 6419.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-12

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4			•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3		
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•			
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-13

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•		
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis				(1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	10	10	10	
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	3	3	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7	7	7	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2	/1	
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) 7117, 6419.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-14

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•					
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

Zone de réserve

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-15

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•		
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/2		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-16

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	18			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•			
	Projet intégré		•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-17

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5			
	Arrière (m)	min.	6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.	1/2			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-18

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(1)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) La marge avant secondaire est 5 m.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-19

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
Marges	Avant (m)	min.	10				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-20

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	14			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/12			
	Hauteur étage	min./ max.	1/3			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	4/8			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-21

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(1)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) La marge avant secondaire est 5 m.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-22

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-23

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-25

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) Norme de contingentement, voir article 5.14.1							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-26

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(2)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) Norme de contingentement, voir article 5.14.2							
(2) La marge avant secondaire est de 5 m.							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-27

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)	• (1)		
	Habitation unifamiliale	H2	•	•		
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	J		
Marges	Avant (m)	min.	6	6(2)		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5	0		
	Arrière (m)	min.	6	6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) Norme de contingentement, voir article 5.14.3						
(2) La marge de recul avant secondaire est de 5 m.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-28

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	• (1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(2)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						
	Fermette						

E - NOTES

- (1) Norme de contingentement, voir article 5.14.4
(2) La marge avant secondaire est de 5 m.

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-29

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1		•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3		•		
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				
B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						
C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/18		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			
D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•			
	Projet intégré		•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•		
	Bâtiment à usage mixte					
E - NOTES						
F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-30

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1	•			
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3	•			
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	10	10		
	Latérale d'un côté (m)	min.	4	3		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4	3		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/15		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.				
	Superficie (m ²)	min.				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	/4			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-31

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I			
Marges	Avant (m)	min.	6.1	6.1			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4			
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		4/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-32

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1		•		
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3		•		
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	6.1	6.1	6.1	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	7.6	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		4/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-33

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4		
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	2/3	4		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					
	Fermette					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-34

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•	•		
	Habitation unifamiliale	H2	•	•		
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•(1)	•(1)		
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	J		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	0		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4.57		
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	1/2	1/2		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	35		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) L'habitation bifamiliale n'est permise que lorsqu'elle se compose d'un logement au rez-de-chaussée et d'un logement au sous-sol.						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-35

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1					
	Habitation unifamiliale	H2					
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4	•				
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	4				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4				
	Arrière (m)	min.	14				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/12				
	Hauteur étage	min./ max.	1/3				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	6/12				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•				
	Projet intégré		•				
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-36

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7.6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	7.6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	max.	7				
	Superficie (m ²)	min.	56				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-37

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7.6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7.6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	56				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-38

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3		•			
	Habitation multifamiliale	H4			•		
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
Marges	Avant (m)	min.	7.6	7.6	7.6		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2	4		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	3	4		
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6	7.6		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/9	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		2/3	4/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•	•			
	Projet intégré		•	•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-39

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-40

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7.6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	56				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-41

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
Marges	Avant (m)	min.	7	7			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4			
	Arrière (m)	min.	7.6	7.6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10			
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		4/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•	•			
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•			
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-42

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7.6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	56				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-43

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë					
Marges	Avant (m)	min.	7			
	Latérale d'un côté (m)	min.	2			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3			
	Arrière (m)	min.	7.6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10			
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•				
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-44

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë						
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	1.5				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	2				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-45

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	2				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-46

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	1.5				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	2				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-48

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA		•				
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--	--

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-49

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•	•			
	Habitation multifamiliale	H4			•		
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë	I	J (1)	I		
Marges	Avant (m) min.	7	7	7		
	Latérale d'un côté (m) min.	3	3	4		
	Latérale de l'autre côté (m) min.	3	3	4		
	Arrière (m) min.	14	14	14		
Bâtiment	Hauteur (m) min./ max.	/10	/10	/10		
	Hauteur étage min./ max.	1/2	1/2	1/2		
	Largeur min.	7	7	7		
	Superficie (m ²) min.	65	65	65		
Densité	Logement/bâtiment min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max.	35	35	45		
	Taux de verdissement du terrain (%) min.	25	20	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA						
Projet intégré						
CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•	•			
Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

(1) À l'exception d'un terrain d'angle.

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-50

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I			
Marges	Avant (m)	min.	6	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	3	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4			
	Arrière (m)	min.	7	7			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/15	/15			
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.					
	Superficie (m ²)	min.					
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		6/16			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	50			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	25			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA			•			
	Projet intégré			•			
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•			
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-51

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	6				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	7,5				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2(1)				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•					
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

En partie en zone de réserve

(1) À l'exception des terrains dont la ligne avant donne sur la place des Ruisseaux, où le nombre d'étages autorisés se limite à 1.

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-52

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

Zone de réserve

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I				
Marges	Avant (m)	min.	7				
	Latérale d'un côté (m)	min.	3				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3				
	Arrière (m)	min.	7				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	35				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•					
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES

En partie en zone de réserve

F - AMENDEMENTS

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-53

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(2)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) Norme de contingentement, voir article 5.14.5							
(2) La marge avant secondaire est de 5 m							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-54

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3					
	Habitation multifamiliale	H4					
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4					
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		J				
Marges	Avant (m)	min.	6(2)				
	Latérale d'un côté (m)	min.	2				
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	0				
	Arrière (m)	min.	6				
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10				
	Hauteur étage	min./ max.	1/2				
	Largeur	min.	7				
	Superficie (m ²)	min.	65				
Densité	Logement/bâtiment	min./max.					
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45				
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20				

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA						
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•				
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) Norme de contingentement, voir article 5.14.6							
(2) La marge avant secondaire est de 5 m							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-55

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•(1)	•(1)		
	Habitation unifamiliale	H2	•	•		
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4				
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	J		
Marges	Avant (m)	min.	6	6(2)		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	1.5	0		
	Arrière (m)	min.	7	7		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10		
	Hauteur étage	min./ max.	1/2	1/2		
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	65	65		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.				
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques	•	•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						
(1) Norme de contingentement, voir article 5.14.7						
(2) La marge avant secondaire est de 5m						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-56

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1				
	Habitation unifamiliale	H2				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3				
	Habitation multifamiliale	H4	•			
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4				
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I			
Marges	Avant (m)	min.	6			
	Latérale d'un côté (m)	min.	4			
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	4			
	Arrière (m)	min.	6			
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/12			
	Hauteur étage	min./ max.	1/3			
	Largeur	min.	7			
	Superficie (m ²)	min.	65			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.	6/12			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA					
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•			
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-57

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4			•		
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis							

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3		
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15		
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•	•	•		
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-58

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-59

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4				•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis					(1)(2)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•	•	•		
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•		
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) 5421, 6633 et 6731							
(2) Les usages spécifiquement permis sont autorisé sur un terrain dont la façade donne sur la rue Principale							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-60

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS							
Groupes	Classes						
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•				
	Habitation unifamiliale	H2	•				
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•				
	Habitation multifamiliale	H4		•			
	Habitation en commun	H5					
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1					
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2					
	Commerce relié à l'automobile	C3					
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4					
	Commerce récréatif	C5					
	Camping et centre touristique	C6					
	Commerce contraignant	C7					
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1					
	Industrie de faible nuisance	I2					
	Industrie de moyenne et forte	I3					
	Industrie extractive	I4					
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1					
	Lieux de culte et de recueillement	P2					
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3					
	Service d'utilité publique	P4				•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1					
	Agriculture d'élevage	A2					
Forestier (F)	Forestier	F1					

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS							
Usages spécifiquement exclus							
Usages spécifiquement permis					6241 (1)		

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)							
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/10	/10	/10	/15	
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45	40		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	PIIA		•	•	•	•	
	Projet intégré						
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques						
	Bâtiment à usage mixte						

E - NOTES							
(1) L'usage spécifiquement permis est autorisé sur un terrain dont la façade donne sur la rue Principale							

F - AMENDEMENTS							

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-61

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS						
Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)						
Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I	
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3	
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2	
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3	
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3	
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/13	/13	/15	
	Hauteur étage	min./ max.				
	Largeur	min.	7	7		
	Superficie (m ²)	min.	56	56		
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6		
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45		
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20		

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	PIIA		•	•	•	
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques		•	•	•	
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES						

F - AMENDEMENTS						

Saint-Félix-de-Valois

Numéro de zone : H-62

Grilles des usages et des normes
Règlement de zonage - ANNEXE "B"

A - USAGES AUTORISÉS						
Groupes	Classes					
Habitation (H)	Habitation unifamiliale	H1	•			
	Habitation unifamiliale	H2	•			
	Habitation bifamiliale et trifamiliale	H3	•			
	Habitation multifamiliale	H4		•		
	Habitation en commun	H5				
Commerce (C)	Commerce de service et de détail	C1				
	Service professionnel, personnel, d'affaire et financier	C2				
	Commerce relié à l'automobile	C3				
	Commerce de restauration et d'hébergement	C4				
	Commerce récréatif	C5				
	Camping et centre touristique	C6				
	Commerce contraignant	C7				
Industrie (I)	Industrie de prestige	I1				
	Industrie de faible nuisance	I2				
	Industrie de moyenne et forte	I3				
	Industrie extractive	I4				
Communautaire (P)	Communautaire de proximité	P1				
	Lieux de culte et de recueillement	P2				
	Communautaire institutionnel et administratif local	P3				
	Service d'utilité publique	P4			•	
Agriculture (A)	Agriculture de culture	A1				
	Agriculture d'élevage	A2				
Forestier (F)	Forestier	F1				

B - USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS / PERMIS

Usages spécifiquement exclus						
Usages spécifiquement permis						

C - NORMES PRESCRITES (bâtiment principal)

Mode d'implantation	Isolée, Jumelée, Contiguë		I	I	I		
Marges	Avant (m)	min.	3	3	3		
	Latérale d'un côté (m)	min.	2	4	2		
	Latérale de l'autre côté (m)	min.	3	4	3		
	Arrière (m)	min.	7.6	9.1	3		
Bâtiment	Hauteur (m)	min./ max.	/13	/13	/15		
	Hauteur étage	min./ max.					
	Largeur	min.	7	7			
	Superficie (m ²)	min.	56	56			
Densité	Logement/bâtiment	min./max.		/6			
	Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.	40	45			
	Taux de verdissement du terrain (%)	min.	25	20			

D - DISPOSITIONS SPÉCIALES

	PIIA	•	•	•		
	Projet intégré					
	CHAPITRE 8 - Environnement et contraintes anthropiques					
	Bâtiment à usage mixte					

E - NOTES

--	--	--	--	--	--	--

F - AMENDEMENTS

--	--	--	--	--	--	--